

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS38

présenté par

M. Juvin, M. Marleix, M. Bazin, Mme Corneloup, Mme Gruet, M. Neuder, Mme Valentin et
M. Viry

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 1 par une phrase ainsi rédigée :

« Elle propose notamment des pistes afin d'améliorer l'emploi des seniors. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'emploi des seniors est l'un des principaux défis auquel notre société est confrontée avec la réforme des retraites.

Il est essentiel de leur donner la possibilité de continuer leur carrière professionnelle jusqu'au départ à la retraite. Notre pays est en retard sur ce sujet, et il est essentiel que nous le rattrapions.

C'est la raison pour laquelle cet amendement du groupe Les Républicains souhaite que la conférence de financement du système de retraite mène une réflexion sur l'amélioration de l'emploi des seniors.